

# SCP Jean-Jérôme LUCCIONI

Notaire Associé

Titulaire d'un Office Notarial à Sarrola Carcopino

Espace Caldaniccia – Lieudit Pernicaggio – 20167 SARROLA CARCOPINO

Bureau annexe : Résidence Sampiero 1 - 20166 PIETROSELLA

Etude Sarrola : 04.95.25.70.08 - Fax : 04.95.25.42.20

Etude Pietrosella : 04.95.25.46.82 - Fax : 04.95.25.42.20



CONSEIL REGIONAL ET CHAMBRE DES  
DEPARTEMENTALE DE CORSE DU SUD  
2 Cours Grandval  
20000 AJACCIO

Pietrosella, le 26 mars 2024

NOTORIETE PRESCRIPTIVE GIAMBIAGGI

Dossier 1007374/DRM/VT/AA

Vos réfs :

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, aux fins de publication sur le site internet du Conseil Régional, trois mois durant, l'avis de création de titre de propriété concernant divers biens appartenant à :

1°) Monsieur Paulin GIAMBIAGGI, retraité, époux de Madame Marcelle Simone GUZELIAN, demeurant à AJACCIO (20000), 5 Cours Général LECLERC.  
Né à FAVALELLO (20250), le 5 août 1920.  
De nationalité française

Depuis décédé à VILLEJUIF (94800), le 24 mars 1995.

2°) Madame Marcelle Simone **GUZELIAN**, retraitée, demeurant à AJACCIO (20000) 5 cours Général Leclerc.  
Née à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le 1er juin 1929.  
Veuve de Monsieur Paulin **GIAMBIAGGI** et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Depuis décédée à AJACCIO, le 19 mai 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Service Formalités

## INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Aux termes de l'article L.112-6-1 du Code Monétaire et Financier, les Notaires ne sont plus autorisés, à compter du 1er janvier 2013, à accepter ou à établir des chèques pour le compte des parties à un acte donnant lieu à publicité foncière. SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES.

Pour l'envoi des sommes devant vous être versées par l'étude, vous devrez IMPERATIVEMENT nous fournir un RIB. Merci de votre attention.

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**  
**AJACCIO (Corse du Sud) 20000**

Suivant acte reçu par Maître Don Roccu MALAMAS Notaire au sein de la société civile Professionnelle Maître Jean-Jérôme LUCCIONI ; à SARROLA CARCOPINO (20167) le 22.03.2024

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017, Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261, 2265 et 2272 du Code civil au profit de :

1°) Monsieur Paulin GIAMBIAGGI, retraité, époux de Madame Marcelle Simone GUZELIAN, demeurant à AJACCIO (20000), 5 Cours Général LECLERC.  
Né à FAVALELLO (20250), le 5 août 1920.  
De nationalité française

Depuis décédé à VILLEJUIF (94800), le 24 mars 1995.

2°) Madame Marcelle Simone **GUZELIAN**, retraitée, demeurant à AJACCIO (20000) 5 cours Général Leclerc.  
Née à ASNIERES-SUR-SEINE (92600), le 1er juin 1929.  
Veuve de Monsieur Paulin **GIAMBIAGGI** et non remariée.  
Non liée par un pacte civil de solidarité.  
De nationalité française.  
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Depuis décédée à AJACCIO, le 19 mai 2023.

**Et portant sur le bien immobilier suivant :**

**Sur le territoire de la commune de AJACCIO (Corse du Sud) 20000**

Dans un ensemble immobilier situé à AJACCIO (CORSE-DU-SUD) 20000 Résidence "Palais Grandval", 5, 7 et 9 cours Général Leclerc, et 2 rue Miss Campbell.

composé de cinq immeubles, savoir :

- le Bâtiment A, à usage de principal d'habitation, en façade sur le cours du Général Leclerc, où il porte le n° 9, comportant : sous-sol, rez-de-jardin, rez-de-chaussée et sept étages,
- le Bâtiment B, à usage de principal d'habitation, en façade sur la rue Miss Campbell, où il porte le n° 2, comportant : sous-sol, rez-de-chaussée et neuf étages,
- le Bâtiment C, à usage de principal d'habitation, en façade sur le cours du Général Leclerc, où il porte le n° 7, comportant : sous-sol, rez-de-jardin, rez-de-chaussée et sept étages,

- le Bâtiment D, à usage de principal d'habitation, en façade sur le cours du Général Leclerc, où il porte le n° 5, comportant : sous-sol, rez-de-jardin, rez-de-chaussée et sept étages,

- le Bâtiment O, uniquement en sous-sol, à la suite des bâtiments précédents, à accès à la rue Miss Campbell et au cours du Général Leclerc par le bâtiment D, comportant soixante-seize emplacements de stationnement pour voitures et les dégagements nécessaires.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
CE	387	CRS GENERAL LECLERC	00 ha 48 a 74 ca

**Le lot de copropriété suivant :**

**Lot numéro neuf cent vingt-deux (922)**

Une cave dénommée 20D

Et les dix-huit /cent millièmes (18 /100.000 èmes) des parties communes générales.

Et les sept /dix millièmes (7 /10.000 èmes) des parties communes du bâtiment D.

Conformément à l'article 1 de la Loi du 6 mars 2017 :

*" Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession sauf preuve contraire "*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière ".

Adresse mail de l'étude : [jeanjerome.luccioni@notaires.fr](mailto:jeanjerome.luccioni@notaires.fr)

Pour Avis  
Me Don Roccu MALAMAS